

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS/DSN fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

### Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)

	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Toutes catégories
	36 057	26 560	23 393	23 231	29 583
	35 569	26 385	24 427	23 231	29 718
	37 365	29 813	20 277	ND	28 003
	36 886	25 765	23 785	15 275	26 389
	ND	ND	23 148	ND	23 602
	39 520	26 729	24 448	17 184	28 059
	ND	ND	26 398	14 812	25 202
	22 853	ND	21 297	ND	21 984
	37 373	23 907	21 295	18 669	23 191
	66 771	ND	21 573	ND	21 764
	46 337	25 208	21 587	19 283	24 073
	39 633	30 659	21 575	19 727	23 835
	37 318	22 436	18 747	18 028	23 644
	34 147	19 021	19 178	17 044	20 892
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>36 843</b>	<b>24 375</b>	<b>21 693</b>	<b>18 494</b>	<b>24 263</b>
<b>Ompl</b>	<b>38 137</b>	<b>24 228</b>	<b>21 530</b>	<b>18 343</b>	<b>24 030</b>

Source : Insee, DSN, 2021.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement. Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.



### PLUS DE 24 263 € POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

- Avec un écart de + 233 €, la rémunération nette annuelle médiane du champ de l'OMPL au niveau régional est très proche de celle du niveau national (+ 1 %).
- Les différences constatées entre les rémunérations médianes d'ensemble des branches sont à rapprocher des catégories socioprofessionnelles qu'elles emploient. Néanmoins :
  - les cadres constituent la catégorie dont les rémunérations sont les plus hétérogènes. L'écart relatif entre la médiane la plus faible (22 853 € dans les études d'huissiers de justice) et la plus élevée (66 771 € dans les cabinets dentaires) est le plus important. Il s'élève à 65,8 % ;
  - en retour, les rémunérations médianes des employés sont plus homogènes. L'écart relatif entre la médiane la plus basse (18 747 € dans la pharmacie d'officine) et la plus haute (26 398 € dans les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires) est le plus réduit. Il atteint 29 %.